



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Liberté
Égalité
Fraternité

Service en ligne

Précisez votre ville ou votre code postal. Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

▲ Attention : Le nom ou le code postal de la ville doit être indiqué dans le champ ci-dessus.

Vérfifié le 19 novembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Se pacser (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1618>)